...ndépendrait. (Exclamations à gauche.)

M. Fléchettes. — A Pâques ou à la Trinité.

M. Prevet. — Non, à la fin d'octobre.

DISCOURS DE M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau. — Nous apportons ici une ma... politique générale. Une manière de ... importance est le résultat d'une orientation générale des esprits dans le gouvernement.

Lorsque le gouvernement s'est constitué il a ... toutes les grandes questions à l'ordre ... c'est cela du rachat de l'Ouest qu'il a ... le plus occupé et il a pris son parti après mûr examen. Vous nous conviez à faire autre chose que ce que nous avons décidé, nous ne le pouvons pas. La discussion technique est épuisée, ... nous reste à traiter la question politique posée par M. Rouvier. On nous propose pour gar... la vie de prendre les raisons de vivre. (Applaudissements). Notre dignité, notre autorité sont ... pour un gouvernement de défendre ses ... M. Rouvier nous a dit tout à l'heure ... n'y avait plus d'une question de mesure. Or toute la discussion a été consacrée sur le principe du rachat. (Très bien). On a dit que l'État ne pouvait pas bien administrer. Je ne peux pas ... la discussion sur le rachat partiel proposé par M. Prevet. Pourquoi l'État pourrait-il ... l'Ouest (Oui, et des 9.000 km. le prolongeant ... et maintenant la Compagnie de l'Ouest ... nous ne le voulons pas. (Applaudissements à gauche).

M. Rouvier a dit que l'État ne pouvait pas administrer les chemins de fer de l'Ouest, il peut administrer tous les grands services publics, mais pas ce réseau ! (Applaudissements à gauche et rires).

M. Rouvier a reconnu qu'il avait contribué à ... le réseau d'État avec Sadi Carnot qui n'était pas d'un collectivisme achevé. (Rires). En 1872 il a proposé avec Gambetta le rachat de tous les chemins de fer. (Nouveaux rires).

M. Rouvier. — C'est vrai, il s'agissait d'aliéner les chemins de fer pour libérer le territoire, mais on a fait observer que c'était un procédé financier détestable et cette considération pesa ... les signataires de retirer leur proposition. (Très applaudissements).

Le président du Conseil. — Je ne veux pas faire de reproche, mais vous porter à l'indulgence à votre égard. (Très bien). Mais c'est vous, c'est M. Jonnart, un modéré, qui avez racheté l'Est algérien pour obtenir des unifications de tarifs. On a racheté en 1900 l'Est algérien et le produit a été porté de 300.000 à 1.500.000 francs. (Très bien à gauche).

Lors de l'Est algérien M. Rouvier était ministre des Finances sous le pseudonyme de M. Merlou. (Vifs applaudissements et rires).

M. Rouvier. — Je suis obligé de protester contre ce langage désobligeant pour M. Merlou.

M. Clémenceau. — C'est de M. Merlou que je tiens le mot.

M. Rouvier. — Vous savez que j'ai eu à m'occuper d'affaires plus graves que l'Est algérien.

M. Clémenceau. — M. Merlou m'a dit qu'il ne pourrait acheter l'Est algérien que si vous le vouliez. Pourquoi vous arrêtez-vous aujourd'hui pour le rachat de l'Ouest ? Vous dites que les pouvoirs publics n'épuchent pas assez les dépenses et vous citez les paroles de Lycurgite et de Gladstone sur les démocraties coûteuses. Je ne connais pas de démocratie qui ait péri par l'excès de dépenses, je ne connais qu'une monarchie qui ait sombré dans la faillite. (Applaudissements). Je voudrais qu'on fît la comparaison entre les dépenses comme celui de Napoléon Ier. (Nouveaux applaudissements) Celui du régime de Napoléon III nous le connaissons (la journée de Sedan a coûté douze milliards à la France). (Applaudissements). On vous dit que les démocraties sont coûteuses, je me défie des formules. J'aime mieux les faits et les faits les voici : C'est que la monarchie n'a rien fait pour le peuple et que l'heure du peuple étant venue aujourd'hui, tout ce qui a été fait pour lui ; on le voit bien quand on compare les dépenses de l'enseignement public sous le Premier Empire, la Restauration, le Gouvernement de Juillet, etc., à ce qu'elles sont aujourd'hui. Pour ne citer qu'un chiffre ; à la fin du règne de Louis-Philippe on dépensait trois millions et aujourd'hui nous dépensons 200 millions. (Applaudissements).

En énonçant ses objections contre notre projet, M. Rouvier, a paru attacher une grande importance à ce fait que l'État contrôlait assez mal ses dépenses. Je ne trouve pas que ce soit très juste. Depuis que je suis ministre de l'Intérieur, chaque fois que je suis interpellé sur une dépense, je vois présenter un fonctionnaire qui s'appelle le contrôleur des dépenses engagées et qui vient me dire : « Prenez garde vous allez dépasser vos crédits ». Le président de ce dialogue m'a persuadé que tout n'était pas si mal que cela dans les administrations de l'État. La vérité est que l'État peut contrôler les autres et se contrôler lui-même pour peu qu'il le veuille. (Très bien.) Ce n'est pas à dire que je suis un idéaliste, je ne tiens pas à mettre l'État partout, loin de là.

Mais je suis convaincu que dans toute société démocratique d'intérêts communs exige la constitution d'un pouvoir central, que ce pouvoir a besoin d'une force proportionnée à son action et qu'au point où nous en sommes de l'évolution des sociétés, l'heure n'est pas venue où l'État pourrait venir comme l'espéraient les auteurs du programme de Nancy, de le trop affaiblir. (Applaudissements).

Croyez-vous qu'il soit trop fort aujourd'hui vis-à-vis de ces grandes compagnies à qui on a délégué une part si large des intérêts de la collectivité ? Non, il n'est pas assez armé, les armes que la loi et les conventions lui donnent ne sont que des apparences ; l'homologation des tarifs, qu'est-ce sinon un leurre ? la déchéance, quand y a-t-on eu recours ? le rachat, vous n'en voulez pas. L'État n'est donc pas en mesure de faire sentir sa volonté vis-à-vis de ces grandes organisations quand l'intérêt général l'oblige à leur demander certains actes ou certaines concessions. Or il n'est pas indifférent pour une démocratie de voir ou de ne pas voir sa marche en avant, ses aspirations exposées à être limitées par ces concentrations d'intérêts privés que sont les grandes compagnies.

Un incident vient de nous montrer qu'elles peuvent dans certains cas être amenées à des concerts qui des essis même de coalition susceptibles de mettre en échec la volonté de la nation. Vous sentez que je fais allusion à la récente opération stratégique de la Compagnie d'Orléans. (Applaudissements et rires à gauche.)

Eh bien, nous croyons que l'État ne doit pas abandonner en face de ces grands organismes, nous croyons qu'il doit se défendre. (Applaudissements.)

Je me heurte contre mon honorable ami M. Rouvier, qui me dit qu'en cette affaire je violente les sentiments du Sénat en posant la question de confiance. Il me compare à Louis XIV tenant un lit de justice. (Rires.)

Les révolutionnaires me tiennent le même langage tous les jours. (Nouveaux rires.)

Je pose la question de confiance comme mes prédécesseurs l'ont fait avant moi toutes les fois qu'un point essentiel de leur politique se trouvait mis en question.

Est-ce que M. Charles Dupuy n'a pas posé la question de confiance sur la loi de dessaisissement — Est-ce que M. Rouvier lui-même ne l'a pas posée à propos de la question fiscale, à propos même de la séparation ? et cette dernière n'était pas même dans son programme, tandis que dans le mien il y a le rachat. (Applaudissements et rires.)

M. Rouvier. — J'ai posé la question de confiance sur cette question après un vote seulement appuyé par l'immense majorité de la Chambre, ici vous la posez devant une immense majorité qui ne veut pas de votre projet.

M. Clémenceau. — La loi de séparation n'était pas dans votre programme. Le rachat est dans le nôtre. Puis-je trouver le Sénat contre moi ? je serais sûr des sensations à son contrôle ? Je lui ferais injure. Ce serait vous qui lui faites injure. (Applaudissements à gauche).

Il est arrivé à la Chambre un événement grave. Un groupe modéré par la valeur de ses membres, plusieurs informistes ou jour au lendemain a cédé à la désignation des gauches pour aller au parti révolutionnaire. Il a pris position contre le patriotisme et attaquant avec des outrages ceux qui étaient contre lui. Le gouvernement était obligé de se mettre en ligne. Ce groupement agissant sur les masses ouvrières et sur les fonctionnaires, il en est résulté un relâchement dans les pouvoirs du gouvernement et une aquilée le bon esprit des bons Français. Nous avons dû assumer le rôle ingrat de nous mettre en opposition avec des hommes qui étaient nos amis. Nous l'avons fait pour servir la cause de la démocratie. On a dit que nous étions des tyrans, c'est M. Rouvier qui le reprend. (Exclamations au centre)

Mais enfin, M. Sébline, on ne vous a pas appelé Louis XIV.

M. Clémenceau. — C'est une comparaison que je ne peux pas accepter.

A droite. — Prenez la cravache.

M. Clémenceau. — N'oubliez pas Messieurs de la droite, que vous êtes républicains. (Rires).

Nous avons la volonté de faire voter des réformes. On veut bien que nous fassions respecter la liberté. On veut bien que nous soyons gendarmes, mais nous réformateurs (Applaudissements à gauche).

On n'est pas le gouvernement. On ne fait pas d'œuvres positives nous voulons le faire. La question de confiance se pose toute seule.

J'ai un programme, je n'ai aucune raison d'être sans ce programme. L'œuvre de répression je la fais parce que le salut du pays est la suprême loi, mais ce n'est pas pour cela que je suis ici. Ce qui nous attire tous dans la politique, c'est l'espoir de refaire à ce pays les grandes destinées auxquelles il a droit. Je vous livre notre programme juger-moi.

Nous avons fait après le mal dans des termes dont je le reconnais, mais il s'agit de savoir quel but nous devons assigner à notre action générale.

Je veux, d'accord avec mes collègues, faire une France grande et forte dans la paix, n'acceptant la guerre que si elle est imposée.

Je veux la France grande et forte dans la liberté et la justice.

Il faut qu'il faut des réformes de justice sociale et que nous devons apporter une pierre à la construction de ce grand édifice. Nous avons pris le pouvoir pour un temps, nous avons choisi les réformes qui paraissaient répondre aux idées de justice et de liberté. Le rachat de l'Ouest donne à l'État la sécurité contre l'entreprise abusive des Compagnies. Nous avons bien ou mal fait, mais nous avons essayé d'accomplir notre tâche. Nous nous sommes adressés à la première réforme doit aboutir. Si elle échoue, que pensera le pays ? Nous ne sommes pas de ceux qui se laissent conduire à coups de poings dans le dos pour l'exercice du commandement, nous nous présentons à visage découvert. Votre vote nous atteindra. La démocratie n'en souffrira pas.

On dit qu'il y a ici des sénateurs désireux de voter contre le rachat ; il ne faudrait pas nous faire descendre du pouvoir, nous ne pouvons pas leur donner satisfaction sans affaiblir notre dignité, notre autorité. Si vous pensez que les négociations peuvent aboutir, votez en toute liberté, bien qu'on ne m'ait dit, vous des titres de vote aucune pression, c'est parce que vous êtes libres que votre vote aura une grande importance dans le pays.

M. Clémenceau. — Si vous entrez dans le vote où nous vous convions de votre suivre, vous montrerez que le Gouvernement républicain est prêt à continuer son œuvre réformatrice.

Il me semble avoir vu passer dans l'air, les ailes, éployées, quelques-uns de ces oiseaux aux serres prenantes, au bec crochu, qu'à certaines heures on aperçoit à l'horizon. Vous aller dire si l'heure du festin est venue. (Rires et applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre).

M. Prevet insiste pour le vote de la motion d'ajournement.

M. Clémenceau. — S'il n'y a pas dans cette affaire une manifestation politique nouvelle, comment expliquez-vous que toute la droite sous les éléments conservateurs du Sénat, soient en ce moment avec vous contre le gouvernement. (Applaudissements à gauche).

L'ajournement repoussé. — Le gouvernement obtient 3 voix de majorité

Le président donne lecture de la motion de la commission.

M. Clémenceau demande l'urgence et le rejet de la motion.

L'urgence est adoptée.

Le président met aux voix le surplus de la motion de la commission.

M. Clémenceau dit que le Gouvernement repousse la proposition.

Le scrutin donne lieu à pointage.

LA MOTION D'AJOURNEMENT EST REPOUSSÉE PAR 128 VOIX CONTRE 125.

LE GOUVERNEMENT OBTIENT DONC 3 VOIX DE MAJORITE.

VOTE DE L'ARTICLE 1er

L'article premier est mis aux voix. Il dit que « le ministre des travaux publics est autorisé à procéder au rachat à l'égard de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest. »

Il est adopté par 151 voix contre 116.

La suite de la discussion est renvoyée à aujourd'hui.

CHAMBRE

SÉANCE DU MATIN

M. Rabier préside.

La réglementation du travail

On reprend la discussion du projet sur la réglementation du travail.

M. Justin Godart, rapporteur. — La commission à laquelle avait été renvoyé l'amendement de M Brousse, pris en considération par la Chambre, a estimé, d'accord avec le gouvernement, qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'article premier ; mais elle a donné satisfaction à MM. Brousse, Beauregard et Gaston Menier, en incorporant leurs propositions à l'article 2.

MM. Brousse et Menier déclarent que la nouvelle rédaction de l'article 2 leur donne satisfaction.

M. Chambon retire les amendements qu'il avait déposés, et que la commission a incorporés en partie au projet.

Les articles 1er et 2 sont adoptés.

L'article 3 est adopté également avec cette seule modification, réclamée par M. Paul Beauregard, que le mot « lieu » est remplacé par ceux d' « atelier » et de « chantier ».

Sans discussion la Chambre vote les articles 4 et 5 et le paragraphe 1er de l'article 6.

M. Paul Beauregard demande qu'on ajoute à ce paragraphe la disposition suivante : « A moins que le chef d'entreprise ne prouve que la durée légale n'a pas été dépassée. »

— Il serait inique, dit-il, que la violation de l'horaire par le patron entraînât, par elle seule, la condamnation pour violation de la loi sur la durée du travail. Il faut lui permettre de faire la preuve contraire.

M. Allemane. — La loi serait inefficace si on acceptait cet amendement.

M. Viviani. — La question est des plus graves. Si l'amendement était voté, on n'aurait donné aux travailleurs qu'une apparence de protection. En dehors de la concordance de l'horaire et des heures de travail, l'inspecteur n'a aucun élément de preuve.

M. Millerand, président de la commission. — Les mesures proposées ne peuvent en rien porter atteinte aux intérêts de l'industrie. Il est certain que les horaires sont restés lettre morte. Il n'y a plus aucun moyen de contrôle. La loi permet d'ailleurs au patron de choisir un horaire à sa guise. L'amendement de M. Beauregard est donc inutile.

M. Paul Beauregard retire son amendement.

Le paragraphe 2 est adopté.

D'accord entre MM. Chambon, Gaston Menier, auteurs d'amendements, le gouvernement et la commission, le paragraphe 3 est rédigé de la façon suivante :

« Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux cas d'accident ou de force majeure. »

L'article 6 est adopté.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

M. Brisson préside.

La Chambre continue la discussion du projet sur la réglementation du travail.

M Paul Beauregard adjure le gouvernement de renoncer aux pénalités de l'article 7.

— L'industrie française, dit-il, traverse une crise redoutable. Les faggrauons pas par une réglementation tyrannique.

M. Astier. — Oui, l'industrie française traverse une crise, mais cette crise n'est pas causée par l'abus de la réglementation, elle est le résultat de l'évolution des moyens de production.

M. Viviani, ministre du travail. — M. Beauregard nous demande de renoncer aux pénalités de l'article 7 pour nous contenter d'appliquer aux patrons délinquants et récidivistes les contraventions de 1 à 5 francs d'amende de l'article 471 du code pénal. Ce n'est pas sérieux.

M. Millerand demande à la Chambre d'adopter tout d'abord le premier paragraphe sur lequel il n'y a pas de contestation, et ensuite, au nom de la commission, il prie la Chambre de rejeter l'amendement de M. de Beauregard.

M. Gaussier. — Nous n'accepterons pas l'amendement quelles que soient ses apparences de logique, parce qu'il ouvre la porte à toutes les fraudes.

L'amendement Beauregard est rejeté par 341 voix contre 233.

Sur le paragraphe 3, M. Reinach demande la suppression des mots : « Toute fois que le chef d'entreprise aura prouvé que la durée légale du travail n'aura pas été dépassée. »

L'amendement Reinach est adopté et le paragraphe 3, ainsi modifié, est adopté.

L'article 9 porte que la présente loi entrera en vigueur seulement un mois après sa publication au « Journal Officiel » des règlements d'administration publique prévus à l'article 7.

L'article 9 est adopté.

L'ensemble du projet est adopté par 462 voix contre 14.

La séance est levée à 5 heures 20 et renvoyée à vendredi matin.

Le statut des fonctionnaires

Paris, 25 juin.

Voici, d'après le rapport de M. Chaigne, quels seront les principes fondamentaux de la loi sur le statut des fonctionnaires :

« Le statut légal déterminera les règles générales qui seront adaptées à chaque catégorie de fonctionnaires, par des règlements d'administration publique.

« Pour l'entrée en fonctions, outre les diplômes universitaires à fournir suivant le cas, le concours sera la règle. Il sera suivi d'un stage probatoire qui sera validé lui-même par un examen pratique.

« Les fonctionnaires seront, par leurs conseils d'administration, appelés à donner leur avis en matière d'avancement, et sur les questions intéressant le fonctionnement de leur service.

« Les peines disciplinaires entraînant une diminution dans le grade, ou dans le traitement, et « a fortiori » la révocation ou la destitution, seront prononcées par décision motivée des conseils de discipline. »

LA RÉGION

A TOURCOING

Une jeune femme a la tête broyée

SOUS LA ROUE D'UN TOMBEREAU

Un épouvantable accident s'est produit, hier, aux environs de deux heures, à l'angle de la Place Thiers et de la rue du Midi.

Le tramway E-314, wattmann M. François Masure, 36 ans, rue Magenta, 60 ; receveur, M. Emile Decoster, 30 ans, rue de la Lutte, 32, se dirigeant vers Roubaix par la ligne des boulevards, était arrivé rue Faidherbe, à 15 mètres environ de la Place Thiers, lorsque, soudain, un lourd véhicule engagée en travers de la chaussée, pour prendre la rue du Midi. C'était un tombereau à quatre roues, chargé de mortier, appartenant à M. Augustin Masquilier, entrepreneur, et conduit par un domestique, M. Pierre Declercq, 69 ans, originaire de Parick (Belgique).

Etant donnée la pente accentuée de la rue Faidherbe, le wattmann avait, avant même d'apercevoir le tombereau, corné plusieurs fois et commencé la manœuvre de son frein, qu'il serra à bloc, lorsque l'attelage apparut. Le tramway était, à ce moment, à 15 mètres au plus du tombereau. Le frein n'ayant pas amené l'arrêt, un tamponnement semblait inévitable.

Une jeune femme écrasée

Sur la plate-forme d'avant du car se trouvaient six voyageurs, plus le wattmann.

Ces voyageurs étaient : deux gendarmes de la résidence de Tourcoing, MM Boutoille et Pottier ; M. Carette, entrepreneur de pavage à Roubaix ; un voyageur inconnu ; enfin, une jeune femme, Mlle Marie-Louise Vermotte, née à Menin, le 17 mars 1892, servante chez Mme veuve Malfait, cabaretière à la « Ville de Courtrai », rue de l'Alma, à Roubaix.

La servante était accompagnée de la nièce de sa patronne, une fillette âgée d'une douzaine d'années.

A l'exception des deux gendarmes, les quatre voyageurs saulèrent du tramway pour échapper au danger du tamponnement.

Le choc avec le lourd véhicule se produisit. La flèche du tombereau fut brisée et les chevaux refoulés sur le côté.

A ce moment, les deux gendarmes descendirent, et M. Pottier aperçut alors la jeune femme étendue en avant du tramway, la tête fracassée sous une roue du tombereau. Une large flaque de sang rougissait le pavé.

La victime, qui ne donnait plus signe de vie, fut relevée et transportée dans une maison voisine, chez M. Boudot, représentant de commerce, M. le docteur Fichaux, qui ne tarda pas à arriver, ne put que constater le décès, dû à une fracture du crâne.

M. Rougeron, commissaire de police du 1er arrondissement, prévenu, commença aussitôt une enquête sur ce terrible accident.

Il interrogea d'abord le wattmann, qui déclara avoir sonné à plusieurs reprises et manœuvré son frein, lequel ne fonctionna pas assez efficacement. Le receveur, M. Decoster, qui n'a pas vu l'accident se produire, mais qui avait aperçu le tombereau engagé en travers de la voie, à quelques centimètres du car, serra le frein arrière.

M. Pottier, gendarme, confirme que le wattmann a sonné sans interruption. Le conducteur du tombereau ne paraissait pas entendre les appels. Il était assis sur son siège, ayant la tête tournée du côté opposé à l'arrivée du tramway.

M. Pottier, et son collègue, n'ont pas vu les voyageurs sauter de la plate-forme. « Je me serais opposé, a dit le témoin, à laisser sauter la servante et la fillette. »

Le domestique, M. Pierre Declercq, dit ne pas avoir entendu corner. Lorqu'il aperçut le tramway, il était à 6 mètres au plus. Il essaya d'activer son attelage pour dégager la voie, mais ne put le faire à temps.

Le corps de la victime a été transporté à la salle mortuaire de l'Hôpital-Civil, dans la voiture d'ambulance.

Cet accident a douloureusement impressionné les personnes qui se trouvaient sur le car, et même celles qui en eurent connaissance après. Du sable fut répandu sur la voie, à l'endroit où existait une mare de sang. Détail horrible : Du sang et des cheveux étaient resté adhérents à la roue du tombereau. La victime de l'accident, Mlle Marie-Louise Vermotte, devait se marier dans quelques semaines.

A SAINT-FOLQUIN

UN ÉMULE DES POLLET

Un individu attaque subitement une vieille femme et la vole

Une vieille femme de 77 ans, la veuve Pladys, habitant Saint-Folquin, étant couchée, fut réveillée vers une heure du matin, par le bris d'un carreau ; un second coup dans la fenêtre ayant été donné presqu'aussitôt, elle se leva et au moment où elle arrivait dans la cuisine, un individu qu'elle ne put reconnaître en raison de l'obscurité, s'élança sur elle, lui déchira l'épaulure de sa chemise en la saisissant par les épaules et en la secouant fortement. Puis, prenant la malheureuse femme par les poignets, le malfaiteur lui dit d'une voix brutale : « Il me faut ta bourse, si tu ne me la donnes pas, tu n'as plus cinq minutes à vivre. »

Voyant que cet individu était très exité et continuait à la serrer malgré ses supplications, la pauvre vieille qui se sentait suffoquer, prit dans un de ses jupons son porte-monnaie contenant 14 francs et le donna au bandit. Celui-ci, muni de cet argent, demanda à la veuve Pladys où se trouvait la porte de la maison et sortit.

Il suivit le chemin qui longe le canal de Mardyck en se dirigeant sur le hameau de Manneguebeurre. Sur la plainte de la victime, la gendarmerie a ouvert aussitôt une enquête. Une dame Mabille qui habite de l'autre côté du canal a déclaré que vers minuit, elle avait vu 2 individus suivre la route qui conduit chez la veuve Pladys, sans toutefois les avoir reconnus. Interrogée, la vieille femme a déclaré que son agresseur était de taille moyenne et avait un accent étranger au pays.

A MARCOING

Un gamin tombe d'un arbre ET SE TUE

Jeudi vers midi, le fils de M. Pierre Bleux, âgé de 10 ans, est tombé d'un arbre sur lequel il était monté. L'enfant s'est brisé la colonne vertébrale.

A DUNKERQUE

A l'occasion du passage du Président de la République

Les dames de la Halle ont fait auprès de M. J Brisac, sous-préfet de Dunkerque, une démarche pour lui demander de prier M. le Président Fallières d'agréer un souvenir qu'elles se proposent de lui offrir lors de son passage. Le cadeau consisterait en une petite goelette islandaise.

A LENS

Rixe grave entre frères

Une rixe, survenue entre les frères Charlemagne, 21 ans, Arthur, 19 ans, et Romain Lucas, 20 ans, s'est produite dans la Cité de la fosse n° 3 des Mines de Lens.

Au n° 1 de la rue Sainte-Emilie, habite la famille Lucas. L'accord ne règne pas toujours entre les frères. L'amitié qui devrait les unir fait souvent place à la mésintelligence, aussi de fréquentes querelles surgissent-elles entre eux.

Romain, pour couper court à tout cela, décida de quitter le toit paternel. Porteur d'un ballot d'effets, il se rendit, mardi, chez un cabaretier, où il se fit inscrire comme pensionnaire. Dans l'après-midi, son frère Arthur vint le voir. Pour fêter cette visite, on vida force chopes sur les différents comptoirs de la localité. Le soir venu, nos deux amis, malgré la fraîcheur de la température, décidèrent de passer la nuit à la belle étoile. Le matin de bonne heure, ils furent sur pied et burent de grands verres de genièvre. Mercredi, vers huit heures et demie, Arthur et Romain vinrent chez leurs parents, où ils déjeunèrent. Cette petite opération terminée, ils continuèrent à passer la matinée comme ils l'avaient commencée. Tous deux échouèrent à la pension de Romain. Le cabaretier, peu soucieux de conserver un locataire si peu sérieux que ce dernier, le mit dehors. Porteur de ses effets, celui-ci voulut retourner chez ses parents. A partir de ce moment, Arthur qui n'était pas de son avis, devint son ennemi. Il s'opposa à sa rentrée au domicile paternel, prit le ballot de Romain et le jeta dans la rue. Les deux frères s'empoignèrent ; grâce à l'intervention de leur mère, tout s'arrêta là.

L'exposé, obstiné à vouloir rentrer chez lui, revint vers une heure, s'assit sur le seuil de la porte, où il s'endormit.

Il était assoupi, quand l'arrivée de Charlemagne, qui rentrait de la fosse, vint troubler son repos. Le nouvel arrivant et son frère firent cause commune contre leur aîné. Une dispute s'éleva. Elle prit, de suite, un caractère violent. Romain laissa tomber cette phrase : « Je n'ai pas peur de vous deux. » A peine le l'avait-il prononcée que Charlemagne, s'armant d'une chaise, et Arthur, d'un bidon-tonnelet, le frappèrent à bras raccourcis. Atteint à la tête, sur tout le corps, notamment au bras gauche, Romain s'affaissa sans connaissance.

Des voisins accoururent, et M. J.-Bte Dauchet, qui était allé chercher un matelas, étendit le blessé dans la rue, en face de sa demeure.

Un exprès s'étant rendu à la gendarmerie, le maréchal des logis Labaye et les gendarmes Wacquez et Gressez se rendirent sur les lieux. Rapidement, ils se firent mettre au courant de ce qui se passait et procédèrent à l'arrestation des deux frères Lucas.

Société des Agriculteurs du Nord. — Concours agricoles de 1906 pour lesquels une subvention de 8 750 fr. a été accordée par M. le ministre de l'Agriculture, au nom du gouvernement de la République.

Bonne tenue de fermes : La Société des Agriculteurs du Nord récompensera cette année, avec le concours de l'Etat, du Département, de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, les cultivateurs et ouvriers agricoles qui seront distingués par la bonne tenue de leurs fermes et de leurs récoltes. Tenue d'intérieur et comptabilité, permettant de se rendre compte des opérations de l'exploitation agricole : par les méthodes qu'ils auront employées pour la production et la conservation du fumier, l'exploitation du bétail ; l'amélioration de la basse cour, etc.

Les commissions apporteront une attention spéciale :

1. — Sur les exploitations dont les chefs auront prouvé qu'ils se seront le mieux rendu compte des sols qu'ils cultivent, ainsi que des engrais et amendements qui conviennent le mieux à leurs terrains, et des époques où ces engrais doivent être appliqués.

2. — Sur la tenue de la comptabilité pour laquelle un coefficient spécial sera appliqué.

2 900 francs de primes seront réparties de la manière suivante, dans les sept arrondissements du département, pour la grande culture (au-dessus de 30 hectares), la moyenne culture (de 10 hectares à 30 hectares) et la petite culture (10 hectares au plus.)

Arrondissement d'Avesnes, 400 fr. ; Cambrai, 400 fr. ; Douai, 400 fr. ; Dunkerque, 400 fr. ; Hazebrouck, 400 fr. ; Lille 500 fr. ; Valenciennes, 400 fr.

La répartition de chacune de ces primes entre la grande, la petite et la moyenne culture est laissée à l'initiative des commissions d'arrondissement, qui devront faire connaître dans le rapport qui accompagnera le classement de leurs candidats, les raisons qui auront motivé leur affectation en telle ou telle catégorie.

Une médaille de vermeil sera en outre attribuée dans chaque arrondissement aux fermiers qui se seront distingués par la bonne tenue de leur basse-cour.

Les cultivateurs désireux de participer à ce concours devront faire parvenir leur adhésion à l'adresse de M. le président de la Société des Agriculteurs, au siège de la Société, rue Lepelletier, à Lille, avant le 10 juillet dernier délai. Ils devront avoir avec eux d'indiquer dès maintenant si c'est dans la grande, la moyenne ou la petite culture qu'ils veulent concourir.

Vieux serviteurs et agents agricoles. — La Société récompensera comme les années précédentes, les chefs de culture, les bouviers, bergers et anciens serviteurs agricoles qui se sont fait remarquer par leur probité, leur honnêteté et la durée de leurs services dans la même ferme.

3.050 francs de primes seront réparties de la manière suivante dans les sept arrondissements du département et dans la section étrangère :

Arrondissement d'Avesnes, 500 fr. ; Cambrai, 500 fr. ; Douai, 500 fr. ; Dunkerque, 500 fr. ; Hazebrouck, 500 fr. ; Lille, 600 fr. ; Valenciennes, 500 fr. ; section étrangère, 350 fr.

Les candidats à ces récompenses devront également faire parvenir leur adhésion à l'adresse de M. le président de la Société des Agriculteurs du Nord, au siège de la Société, 12, rue Lepelletier à Lille, avant le 31 août, dernier délai.

Vachers et vachères. — Comme au concours ci-dessus, et pour encourager les vachers et vachères s'occupant spécialement de l'entretien et de la traite des vaches, il est mis à la disposition de la Commission de chaque arrondissement une somme de 100 fr. à accorder à celles ou ceux qui se seront distingués particulièrement dans ces fonctions si essentielles dans l'industrie laitière.

Les candidats à ces récompenses devront également faire parvenir leur demande à M. le président de la Société des Agriculteurs du Nord, 12, rue Lepelletier à Lille, avant le 31 août.

Les mandats de récompenses, tant pour les vieux serviteurs que pour les vachers et vachères, doivent pour être valables, être légalisés par le maire de la commune du postulant.

LA BELGIQUE

Terrible accident d'automobile

Bruxelles, 25 juin.

Un grave accident d'automobile s'est produit à Heers, dans la province de Limbourg. Une automobile, dans laquelle se trouvaient M. Pirmez, frère du député de Charleroi, le comte Jean de Villers et le comte d'Ausembourg, a fait panache dans un virage.

M. Pirmez et le comte Jean de Villers ont été tués ; le comte d'Ausembourg a disparu, sans qu'on ait pu, jusqu'ici, retrouver sa trace. Le chauffeur a été très grièvement blessé.

POUR VOUS DÉSALTÉRER ET VOUS RAFRAICHIR
immédiatement et agréablement
PRENEZ
du BANYULS-TRILLES à L'EAU
C'EST L'APÉRITIF D'ETÉ PAR EXCELLENCE
DEMANDER
un TRILLES à L'EAU
et exiger l'étiquette sur la bouteille
4478

LA FIANCÉE DU FOU

Par Claire de NESTE

C'était une grande fille de quarante ans environ, grande et sèche, les épaules à angle droit. Un sourire faux arrondissait ses lèvres minces. Dans ses prunelles, rétrécissement voilées d'habitude, passait parfois un éclair de méchanceté.

Elle était de la Saintonge, et n'était au service de la baronne que depuis quelques mois à peine.

— Je vais moi-même frapper à sa porte, dit Mme Griffault.

Et, malgré son embonpoint, elle ne tardait pas à monter le grand escalier de marbre blanc à la luxueuse rampe de fer forgé et doré.

La chambre de Mme Jouve, au premier étage, ouvrait directement sur le vestibule central.

La baronne frappa un coup discret à la porte et attendit.

Aucune réponse ne se fit entendre.

Elle frappa de nouveau.

Même silence.

— La chère petite, se dit la baronne, a le sommeil profond, ce matin.

Elle frappa encore, plus fort, puis appela :

— Thérèse !

Le même silence.

— Pourtant n'est-elle pas bien seule et entendue ? Toutefois, on n'est pas en vacances. Voyons !

Elle fourna le bouton de la serrure, la porte s'ouvrit.

La baronne demeura immobile sur le seuil : la chambre était vide !

Et, chose plus angoissante, le lit, sous les rideaux de guipures, n'était pas défait ! Son voile de dentelles s'étendait, sans un froissement, sur le dessous de satin bleu roi.

La baronne, la gorge serrée, la voix toute tremblante, appela machinalement :

— Thérèse ! comme si son appel avait eu le mystérieux pouvoir de faire apparaître l'absente.

Elle alla vers le lit, tourna les meubles, pénétra dans le cabinet de toilette. La, tout y est, les flacons et autres menus objets n'avaient pas été touchés.

La chambre et le cabinet étaient bien vides, l'un et l'autre.

Sans s'expliquer pourquoi, la baronne frissonnait. Une sueur d'angoisse lui perlait aux tempes.

Thérèse n'avait point couché là ! Que signifiait ?... Qu'était-ce que cet inquiétant mystère ?...

Rapidement, elle redescendit le grand escalier et se dirigea vers le salon. Perliaux attendait, chantonnant un refrain gai, ayant sur le visage cet épanouissement de bonheur qui ne le quittait plus, et qui allait rayonner plus encore tout à l'heure, quand il apercevrait sa bien-aimée plus jolie, plus rose que jamais, après la longue matinée d'un bon repos.

Le baron Griffault était sorti depuis un instant.

— Paul ! s'écria la baronne en entrant au salon.

— Qu'est-ce que c'est ? fit le jeune homme en sursautant.

Rien qu'à voir le visage bouleversé de sa tante, il avait été frappé au cœur.

— Je ne sais... répondit celle-ci... quelque chose d'inexplicable..., d'extraordinaire... Thérèse...

— Thérèse ?... interrogea Perliaux, déjà tout angoissé. Il lui est arrivé quelque chose ?...

— Non... c'est-à-dire... je ne sais...

Sa chambre est vide... ; elle n'y a point couché cette nuit...

— Vous dites ?... interrompit brusquement Perliaux.

— Le lit... n'est pas défait.

Paul avait laissé tomber les bras.

Les yeux arrondis, la bouche entr'ouverte, il offrait l'image vivante de la stupeur.

— Mais... c'est impossible..., articula-t-il enfin... Elle se sera levée de bonne heure...

— Mais son lit ? reprenait la baronne.

— Elle l'aura refait.

Il se raccrochait à cet espoir, bien fragile, certes. Quelle apparence y avait-il qu'une jeune femme, élevée depuis l'enfance dans le luxe, toujours servie par un personnel empressé de domestiques, eût eu le caprice de faire son lit comme une pensionnaire ? Et cela justement le lendemain de la fête de son contrat, après une nuit de veille, alors qu'elle devait nécessairement être très fatiguée ?

— Viens vite, mon ami.

La baronne entraînait Paul vers l'escalier.

Tous deux montèrent, essoufflés, ne pouvant avoir l'haleine, plus pâles que des spectres sous les rayons blafards de la lune.

Ils sentaient quelque terrible mystère dressé devant eux ; un malheur les menaçait, était arrivé déjà peut-être ; paraissant d'autant plus redoutable que l'on en ignorait la nature.

Ils entrèrent dans la chambre.

De la main, sans pouvoir parler, la baronne montrait le lit de Thérèse à son neveu.

Tout auprès, séparé seulement par un paravent laqué et une table de nuit, se brûlait encore une veilleuse, était un lit d'enfant tout capitonné de satin ; d'un bleu plus pâle que l'autre, celui de la mignonne Laura.

La petite fille, à cause du bruit de la fête, avait couché chez Perliaux, sous la surveillance de la vieille cousine de ce dernier, qui devait la ramener dans l'après-midi.

— Ne disons rien encore... à personne... aux domestiques..., reprenait la tante, tout s'expliquera..., oui..., sans aucun doute... Thérèse va revenir..., elle a dû s'absenter... elle sera là bientôt..., elle nous expliquera...

Elle ne savait qu'imaginer pour rassurer le jeune homme, pour se rassurer elle-même.

Et dans son trouble, sous l'émotion qui l'étreignait, elle parvenait à peine à joindre les mots.

Sans s'être concertés, ils allaient à travers la pièce, cherchant... quoi donc ? ils ne le savaient : les indices d'un départ, d'une fuite peut-être !

Un léger craquement attira leur attention vers la cheminée. Dans l'un des flambeaux de vieil argent, au pied bizarrement contourné, une bobèche de cristal venait d'éclater sous la chaleur d'une bougie qui se mourait.

Une autre bougie, à l'autre flambeau, se mourait également.

Elles avaient vraisemblablement brûlé toute la nuit.

Ainsi, c'était après avoir allumé, comme chaque soir, les bougies et même la veilleuse, celle-ci pour passer la nuit, que Mme Jouve était partie !

— Partie !... s'écriait Paul en se frappant le front.

L'horrible vérité lui broyait le cœur, mais aucune pensée, aucune hypothèse ne se précisait en son cerveau troublé.

La baronne ouvrit la garde-robe de la